

REPONSE DE MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE
A LA QUESTION POSEE PAR MME MARIE-France BARTOLI
AU NOM DU GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »

Objet : Point sur la situation du Centre hospitalier de Bastia

Madame la Conseillère,

Comme vous l'indiquez à juste titre dans votre question, l'égalité d'accès aux soins sur un territoire insulaire comme le nôtre se trouve très étroitement imbriquée à l'existence et au soutien de politiques d'aménagement sanitaires performantes dont les deux centres hospitaliers de Bastia et d'Ajaccio constituent les pivots.

Saisi des difficultés financières auxquelles est confronté le Centre hospitalier de Bastia, nous avons en effet évoqué ce dossier lors d'une rencontre qui s'est déroulée en juillet dernier au ministère des affaires sociales et de la santé en présence de Monsieur le directeur de cabinet et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Je rappelle que nous avons au cours de cette entrevue abordé l'ensemble des problématiques sanitaires et médico-sociales de notre région.

Trois points prioritaires ont ainsi été défendus auprès de la Ministre :

- le financement de travaux de sécurisation indispensables révélés par la tentative d'assassinat d'un patient en mai dernier
- le soutien à la trésorerie de l'établissement
- l'aide à l'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de l'établissement pour la période 2012-2015

Des engagements ont été obtenus sur chacune de ces trois orientations au regard du rôle clé occupé par le Centre hospitalier de Bastia dans l'ensemble du

dispositif régional d'offre de soins et des efforts de gestion engagés par la direction et la communauté hospitalière.

Sur le premier point, une enveloppe financière de 265 000 € a été décidée pour financer la totalité des travaux destinés à sécuriser la prise en charge des patients méritant une protection particulière pour eux-mêmes ainsi que pour leurs proches. Cette décision financière a été assortie de la volonté de renforcer les mesures de signalement et de protection des patients « à risques » reçus dans l'enceinte de l'établissement par l'action coordonnée de M. le préfet de Haute-Corse, Monsieur le procureur de la République et Monsieur le directeur général de l'ARS.

Sur la question de la trésorerie de l'établissement, la réponse s'inscrit dans un dispositif national de veille issu de la circulaire ministérielle du 14 septembre 2012 relative à la création de comités régionaux de veille active sur la situation de la trésorerie des établissements publics de santé. L'objectif de ces comités pilotés par l'ARS en lien avec la direction régionale des finances publiques, consiste, dans un premier temps, à expertiser et à évaluer les besoins.

Une première enveloppe de 1M€ a néanmoins été accordée sans attendre les conclusions de cette expertise réalisée par le comité régional de Corse.

Pour le troisième axe prioritaire relatif au soutien financier sollicité par l'établissement pour ses investissements depuis des années, la mise en œuvre du schéma directeur 2012-2015 constitue un acquis pour lequel les fonds correspondants seront débloqués en priorité avant la fin de l'année 2012. Le schéma directeur comprend un ensemble de travaux de modernisation et de mises aux normes ainsi qu'un certain nombre d'opérations telles que l'humanisation des unités d'hospitalisation en psychiatrie, la restructuration et l'extension à 22 places de la dialyse, la création de 3 appartements relais pour la psychiatrie pour un montant global évalué à près de 12M€.

L'ensemble des opérations contenues dans ce schéma seront néanmoins revues et examinées prioritairement au sein du nouveau comité national relatif à la qualité, à l'innovation et à la performance.

Le soutien financier consenti tant en investissement que sur la trésorerie, constituera une des contreparties du prochain contrat de performance de l'établissement chargé de décliner l'ensemble des actions déjà mises en œuvre et à développer pour garantir un service hospitalier de qualité.

Bien que ces premiers engagements soient satisfaisants et répondent, en grande partie, aux préoccupations de l'établissement et de son personnel, je me montrerai attentif à leur effectivité ainsi qu'à l'ensemble des autres sujets rattachés à ce dossier comme les réflexions à venir sur le financement des activités à seuil ou les missions d'intérêt général dans le cadre du pacte sur l'hôpital public.

En effet, la fragilité financière de l'établissement et les difficultés inhérentes au financement du schéma directeur des travaux et de la mise en conformité témoignent de la nécessité de privilégier une approche plus globale de l'avenir du Centre hospitalier de Bastia et de ses projets à court et à moyen terme. Le schéma directeur de l'établissement ne constitue à cet égard qu'une partie de l'effort d'investissement à mobiliser pour des projets structurants et adaptés à l'évolution des activités et des modalités de prise en charge.

Je vous remercie.